



**HAL**  
open science

## Cultures et Sociétés (CS)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Cultures et Sociétés (CS). 2009, Université Paris-Est.  
hceres-02042083

**HAL Id: hceres-02042083**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042083>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation  
de l'école doctorale  
"Cultures et sociétés (CS)"  
du PRES Université Paris-Est



mai 2009

## Contexte général

L'évaluation de l'école doctorale « Cultures et Sociétés » s'est déroulée en deux temps. Le 3 février 2009, la matinée a été consacrée à une présentation approfondie du PRES Université Paris-Est auquel l'Université de Marne-la-Vallée, l'Université de Paris 12 Val de Marne et l'École Nationale des Ponts et Chaussées ont délégué leurs compétences de formation doctorale et de délivrance du doctorat. On a pu prendre à cette occasion la mesure de la recombinaison des écoles doctorales des trois établissements antérieurs qui passent de neuf à six ED. Pour les SHS, trois écoles doctorales se substituent aux cinq ED antérieures, du fait de fusions et de redécoupages relativement complexes. Les effets de ces regroupements devront être maîtrisés. Cette première réunion, fort bien conçue et organisée, au cours de laquelle de multiples informations ont été données aux experts, a déjà permis la discussion de nombreux éléments communs aux écoles doctorales du PRES. L'école doctorale « Cultures et sociétés » a ensuite fait l'objet, le 4 février, d'une demi-journée d'auditions et de discussions, en présence et avec la participation du président du PRES, qui s'est elle aussi déroulée dans d'excellentes conditions et dont on doit remercier toute l'équipe doctorale.

## Projet

La nouvelle école doctorale « Cultures et Sociétés » est issue de deux ED préexistantes : l'ED 403 "Lettres, Sciences Humaines et Sciences Sociales (LSHSS)" situé à Paris 12 et l'ED 416 « Entreprise, Travail, Emploi » situé à Marne-la-Vallée. De ce fait, la nouvelle ED s'appuiera dorénavant sur six équipes de recherche, quatre de Paris 12 et deux de Marne-la-Vallée. Il y a donc bien constitution d'un ensemble nouveau qui donne sa signification réelle au PRES ; deux tiers de l'ensemble venant de Paris 12 et un tiers de Marne-la-Vallée. Le problème se posera de savoir comment établir des collaborations suivies malgré le relatif éloignement géographique des deux sites et en l'absence d'une liaison directe (semble-t-il prévue, mais qu'il convient d'encourager vivement). Le progrès est cependant considérable par rapport à une situation pas si éloignée, où le département « Cultures et sociétés » de l'ED 416 était dans une école doctorale commune avec l'Université de Reims.

Sur cette base, la demande d'accréditation de l'école doctorale « Cultures et Sociétés » se caractérise par une certaine indétermination sur les institutions et procédures de la future ED, mais aussi par une plus grande précision dans la description du vaste périmètre intellectuel qui sera couvert.

S'agissant des institutions et procédures, la visite du comité d'experts a permis de lever les principales incertitudes. L'ED future se propose en effet de reprendre l'essentiel des principes de fonctionnement de l'école doctorale L.S.H.S.S. qui semblent avoir fait leurs preuves. De surcroît, le PRES s'est doté de règles précises concernant la charte des thèses, la durée des thèses et le contrôle de cette durée, le nombre des doctorants encadrés par chaque HDR et le délai de mise en conformité des directeurs de thèses, la suppression des mentions et félicitations. L'école doctorale « Cultures et Sociétés » reprend intégralement ces préconisations du PRES, mais y rencontrera quelques difficultés de mise en œuvre qu'il faudra élucider et sur lesquelles on reviendra.

Quant au champ intellectuel couvert par l'ED, il est extrêmement vaste puisqu'il couvre les humanités classiques (littérature et rhétorique gréco-latine, philosophie hellénistique et romaine, poésie néo latine) et modernes (la littérature française, la littérature comparée, la francophonie, la philosophie générale, l'histoire générale, les langues et civilisations anglaises, anglo-indiennes, hispano américaines, romanes, germaniques, la théorie littéraire, la linguistique, les arts de l'image et du son, les sciences et techniques de l'information et de la communication, les sciences de l'éducation, la psychosociologie de l'apprentissage, etc.). Les craintes que cette grande diversité pourrait susciter ne doivent pas être retenues. D'une part, il est de la mission même d'un pôle universitaire de la taille du PRES Paris-Est d'assurer l'encadrement de thèses dans tout le domaine des humanités, des langues et civilisations, de la littérature, de l'histoire, où la recherche de niveau doctoral ne doit certes pas disparaître. D'autre part, les possibilités de fructueuses recherches transversales sont d'autant plus grandes que les



équipes de recherche et les sujets des thèses sont diversifiés. De fait, les parties prenantes de l'ED peuvent faire état de nombreuses et convaincantes initiatives de recherches transversales (colloques sur la « Constitution du champ littéraire », sur « L'adaptation comique ; de la révérence à l'irrévérence », sur « Les discours politiques en Amérique latine »...). De surcroît, les équipes d'accueil, qui ont fait elles-mêmes l'objet d'importants regroupements qui paraissent leur donner la « masse critique » souhaitable, sont de qualité ou en devenir favorable (deux équipes notées A et deux équipes notées B dans l'évaluation AERES de février 2008). Il demeure qu'il serait irréaliste de chercher des thèmes communs en grand nombre et de proposer aux doctorants des collaborations qui les éloigneraient excessivement de leur domaine propre et pour lesquelles ils manifesteraient vite des réticences.

Ces données d'ensemble nettement positives appellent un certain nombre de spécifications concernant quatre aspects qui restent problématiques.

1. Le nombre moyen de thèses dirigées par HDR est dans la norme, puisque l'école doctorale « Cultures et Sociétés » inscrit environ 300 doctorants qui sont encadrés par 67 HDR. La moyenne est donc de 4,5. Mais cette moyenne cache des disparités qui sont préoccupantes. Un enseignant en études francophones encadre ainsi 47 thèses. Une enseignante en études hispaniques en dirige 32. A eux deux, ils sont responsables de plus du quart des doctorants de l'école doctorale ! Même si des raisons fortes justifient de tels chiffres (et notamment le fait qu'un seul HDR en responsabilité des études francophones soit en poste dans le périmètre du PRES), ils font peser sur les collègues des charges manifestement excessives. Une solution devra impérativement être apportée par la nouvelle ED (à la fois par un contrôle plus sélectif des inscriptions en thèse et par une politique de recrutement dans les domaines où la demande est de beaucoup supérieure à la possibilité d'encadrement).

2. La nouvelle école doctorale « Cultures et Sociétés » devra tirer de manière explicite les conséquences d'une situation de fait qui la distingue fortement des autres ED du PRES : la disparité des statuts de ses doctorants. Il apparaît qu'il y a, en « Cultures et Sociétés », trois types d'inscriptions en thèse : celles des étudiants sortant du master et entreprenant immédiatement une thèse, celles des professeurs du second degré pour lesquels la thèse s'inscrit dans une sorte de formation continue (et qui peineront d'ailleurs ensuite à valoriser cette thèse), celles enfin d'un public plus disparate, pour qui la thèse est un accomplissement personnel (ainsi de retraités) ou un pari difficile (doctorants sans financement, actifs ayant une profession sans liens avec l'enseignement, par exemple travailleurs sociaux). Les statistiques sont en ce domaine très parlantes, même si elles demeurent indicatives compte tenu des incertitudes des catégories employées : sur 300 doctorants, un peu plus de 80 disposent d'un financement classique (allocations, etc.), 50 sont des enseignants du second degré, et le reste (170, nettement plus de la moitié) sont sans financement, ou salariés hors enseignement ou retraités pour trois d'entre eux. Dans ces conditions, le nombre estimé des abandons chaque année (environ 15 %) n'est pas surprenant. Une telle situation interdit que les mêmes règles soient appliquées uniformément à tous : on ne peut imposer un même délai de préparation de la thèse à un allocataire et à un professeur à plein temps du second degré. Un effort de réflexion et de spécification s'impose absolument. Mais au delà, on soulignera que l'école doctorale, en inscrivant ainsi un nombre significatif de doctorants qui entreprennent une thèse après plusieurs années d'activité professionnelle, élargit le périmètre de l'université et assume pleinement une de ses fonctions centrales.

3. L'insertion dans les unités de recherche doit faire l'objet également d'une réflexion spécifique. Si dans certaines ED, l'objectif est que chaque doctorant dispose dans son équipe d'accueil d'un poste de travail, ce n'est évidemment pas envisageable ni même souhaitable dans l'école doctorale « Cultures et Sociétés ». Par ailleurs, l'accueil des doctorants est quantitativement très disparate : le LIS accueille à lui seul 175 doctorants et ne dispose d'aucun local propre ! A l'autre extrême, IMAGER et ACP n'en accueillent que 12 chacun. Il ne paraît guère possible d'éviter dans ces conditions que l'essentiel se passe encore dans le tête-à-tête entre directeur de thèse et doctorant, tête-à-tête dont on tend ailleurs à desserrer l'exclusivisme. Ce n'est qu'à moyen terme qu'on peut penser y parvenir : la multiplication des initiatives collectives (journées scientifiques prises en charge par les doctorants, organisation de « soutenances blanches », etc.) est une première manière de faire évoluer la situation et il faut vivement l'encourager.

4. L'école doctorale « Cultures et Sociétés » devra enfin rapidement résoudre le problème de son personnel propre et de ses locaux. Actuellement, elle dispose d'une secrétaire de catégorie C à Créteil, d'une secrétaire jusqu'à fin 2009 à Marne-la-Vallée, et de deux bureaux dans le premier site et un dans le second. Une mise à niveau s'impose, compte tenu de la taille de cette ED, dont on rappelle qu'elle est en nombre de doctorants encadrés la plus « lourde » du PRES, même si le nombre des soutenances annuelles (37 en 2008) tend à être plus faible qu'ailleurs pour les raisons qui ont été dites au point 2 ci-dessus.

## Conclusion :

Cette école doctorale (dont on rappelle qu'elle n'est encore qu'en projet et dont il conviendrait qu'elle entre dans les faits dès la rentrée 2009) a une double légitimité : celle de s'inscrire dans le PRES Université Paris-Est dont la politique de formation doctorale est particulièrement convaincante et celle qui tient au très large domaine d'études dans lequel elle propose d'encadrer des doctorants. Si la manière dont elle fonctionnera concrètement demeure encore floue et devra être précisée, il n'en demeure pas moins que cette ED mérite soutien et encouragements, et naturellement d'être accréditée.

## Conclusion

### ● Points forts :

- L'engagement du porteur de projet et le soutien affirmé dont il dispose auprès des directeurs des équipes de recherche et des directeurs de thèses.
- Un éventail très large de disciplines qui assure à l'ED un nombre important de candidatures pour le doctorat et une grande diversité des thèmes transversaux exploitables. Le risque potentiel d'éclatement est largement compensé par un solide travail collectif et un fort engagement des participants (sans doute une conséquence du caractère perçu comme « minoritaire » des humanités).
- Les activités communes aux laboratoires et aux doctorants sont bien menées et intéressantes, et les doctorants en paraissent très satisfaits.
- Par nature, l'ED a un positionnement international fort puisque beaucoup de ses domaines ne portent pas sur la France (domaine anglais, indien, américain, espagnol, allemand, francophone...). D'où le nombre des thèses financées par le MAE (50) et le nombre des co-tutelles (35).

### ● Points faibles :

- Les institutions propres à l'ED (conseil de l'ED, son bureau, comité de suivi des thèses, etc.) ne sont qu'esquissées dans le projet, mais l'ED prendra la suite sur ce plan de l'école doctorale LSHSS à laquelle elle succède.
- Quelques directeurs de thèses encadrent un trop grand nombre de doctorants (plusieurs dizaines).
- L'offre de formation technique (écriture, maîtrise de logiciels, etc.) aux doctorants reste faible et lacunaire.
- Les moyens en secrétariat et en bureaux demeurent trop limités. L'ambition d'ouverture et d'influence internationales de cette école doctorale rendra indispensable d'en renforcer les moyens matériels, car ces moyens en secrétariat et bureaux doivent se situer eux-mêmes aux standards internationaux.

### ● Commentaire et recommandations :

- Veiller à une véritable communauté doctorale au-delà de l'implantation dans les deux sites de Créteil et Marne-la-Vallée.
- Sans dénier aux directeurs de thèse leur rôle éminent dans l'encadrement et le suivi des doctorants, il conviendra de renforcer les procédures collectives à même d'assurer une meilleure homogénéité des pratiques au sein de l'ED.
- Une réflexion approfondie devra être conduite, en y associant des représentants du PRES, sur la nature des thèses faites au sein de l'ED : thèses en formation initiale, thèses en formation continue (professeurs du second degré, travailleurs sociaux), thèses d'approfondissement personnel.



- Le nombre des allocations attribuées globalement au PRES est à l'heure actuelle nettement sous évalué et devra être augmenté pour correspondre de manière plus juste au nombre élevé de doctorats conférés par Paris Est.
- Comme pour les autres ED du PRES, la décision de supprimer les mentions et les félicitations au terme de la soutenance (décision qu'appuient fortement les experts) devra être soigneusement et précocement expliquée aux doctorants qui en comprennent mal le sens. Une telle décision devrait d'ailleurs être généralisée à toutes les ED de France.

## Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : B
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : A

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A



# Observations du président



Pas d'observations transmises par l'établissement.